

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
conseillers**

en exercice	19
présents	12
votants	16

L'an *deux mille VINGT DEUX*
le 3 octobre 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :28/09/2022

Présents :

Julie LENFANT, Alain LAURENT, Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO, Sébastien DESERBAIS, Nathalie DUMAINE, Nicolas DECHAUX, Thierry PEYRAT, Laetitia VERGNE, Pascal PARDOUX, Marion RABIET, Caroline LAVIGNE, Christophe BERTRAND.

Absents ayant donné procuration :

Christian PROVOST donne procuration à Alain LAURENT
Christel MASDIEU donne procuration à Nicolas DECHAUX
Katia LAFONT donne procuration à Julie LENFANT
Karine LEONARD donne procuration à Nathalie DUMAINE

Absents :

Philippe LAURENT
Ophélie GREGORIO
Yia MOUA

Secrétaire de séance :

Marion RABIET

**VII/ demande de subvention au conseil départemental contrats territoriaux
départementaux (CTD) et à la préfecture de la Haute-Vienne pour la DETR :
Remplacement des menuiseries de la maison des associations**

Mme la Maire propose au conseil de décider de la nouvelle demande de subvention à adresser au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la prochaine réunion des CTD 2022-2023 et à la Préfecture de la Haute-Vienne pour la DETR 2022-2023.

- Remplacement des menuiseries de la maison des associations (salle de réception) pour un montant de 22 000 € HT.

Madame la Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer les demandes auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental CTD et auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne DETR pour les dossiers ci-dessous énumérés :

- Remplacement des menuiseries de la maison des associations pour un montant de 22 000 € HT.

de-2022-10-57

- Subventions demandées : **CTD 10% et DETR 40%**.

VOTE : **Présents : 12 Procurations : 4**
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

La délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme

En mairie le :

Madame la Maire

